

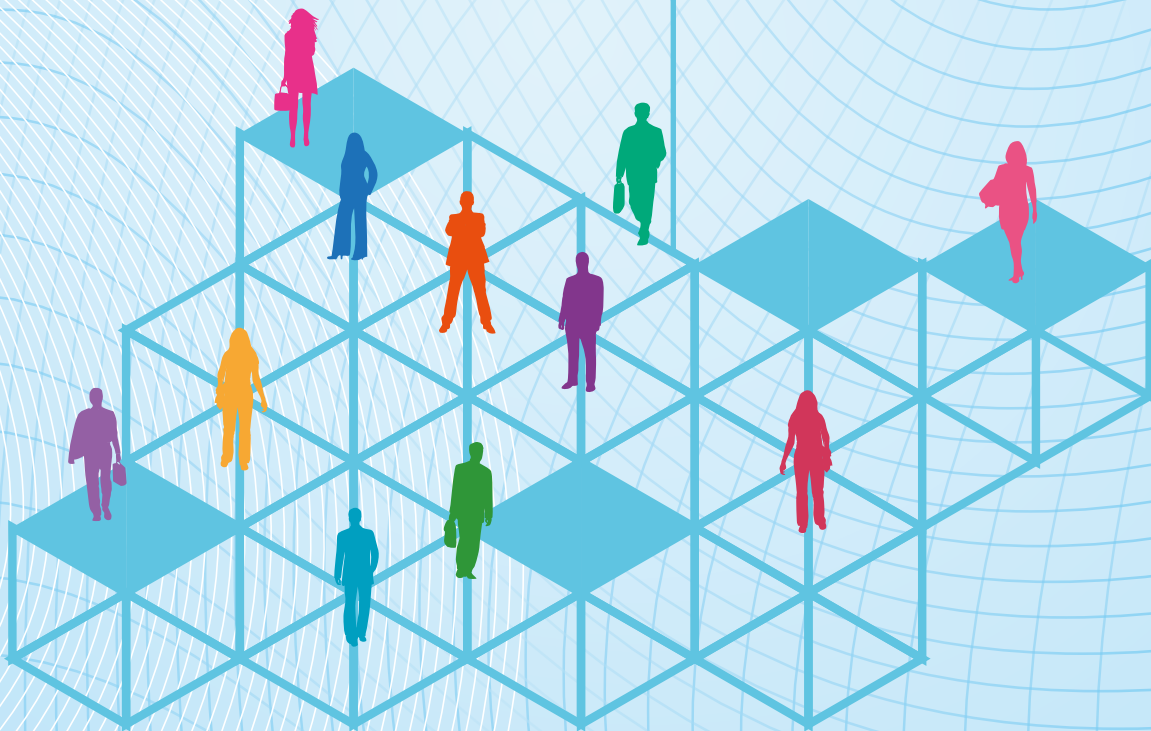


European
Commission

SINGLE MARKET FORUM 2018-2019

Circular Economy : how to
foster a sustainable paradigm
(a new way of consuming and
entrepreneurship)?

Actes du colloque



Internal market,
Industry,
Entrepreneurship
and SMEs



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

N° d'entreprise : 0314.595.348



○ 0800 120 33 (numéro gratuit)



○ SPFEco



○ @spfeconomie



○ [linkedin.com/company/fod-economie](https://www.linkedin.com/company/fod-economie) (page bilingue)



○ [instagram.com/spfecoco](https://www.instagram.com/spfecoco)



○ [youtube.com/user/SPFEconomie](https://www.youtube.com/user/SPFEconomie)



○ economie.fgov.be

Editeur responsable :

Regis Massant

Président a.i. du Comité de direction

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

Version internet

Préambule

Le Single Market Forum est une initiative annuelle de la Commission européenne au cours de laquelle les citoyens, les entreprises et les responsables politiques de l'Union européenne évaluent la mise en œuvre du marché unique. Il permet aux parties prenantes et au public de partager leurs expériences pratiques et de discuter de leurs recommandations politiques. L'idée principale est d'écouter les acteurs de terrain pour mieux comprendre ce qui fonctionne et ce qu'il convient d'améliorer au sujet du Marché unique.

Organisés à travers l'Europe, les événements sont coordonnés par des partenaires locaux de la Commission européenne tels que les autorités nationales. C'est ainsi que, depuis 2016, la Direction générale de la Politique des P.M.E. du SPF Economie organise chaque année, en partenariat étroit avec les régions (Service public de Wallonie – Economie, Emploi, Recherche, Bruxelles Economie et Emploi et Département Economie, Wetenschap en Innovatie) et avec le soutien de la Commission européenne, un événement qui s'inscrit dans le cadre du Single Market Forum.

Les précédentes éditions ont porté sur les thématiques suivantes :

- la seconde chance (2016),
- l'économie collaborative (2017)¹ et
- l'économie numérique (2018)².

La présente édition porte sur les enjeux et les opportunités de l'économie circulaire.

¹ <https://economie.fgov.be/fr/publications/single-market-forum-20162017>

² <https://economie.fgov.be/fr/publications/single-market-forum-20172018>

Table des matières

1.	Séance introductive.....	5
2.	Exposé - Etat des lieux des politiques mises en œuvre par les entités fédérées et la Commission européenne.....	7
2.1.	Exposé de la Commission européenne	7
2.2.	Exposé du SPF Economie.....	8
2.3.	Exposé de la Région de Bruxelles-Capitale.....	10
2.4.	Exposé de la Région wallonne.....	11
2.5.	Exposé de la Région flamande	11
2.6.	Questions de la salle.....	12
3.	Exposé d'Emmanuel Mossay, expert et co-auteur du Rapport introductif sur l'économie circulaire en Wallonie, professeur-invité (UCLouvain, HEC, HenaLLux, ECAM, EPHEC).....	13
4.	Table ronde sur le financement de l'économie circulaire.....	13
4.1.	Préambule	13
4.2.	Introduction sur le financement de l'économie circulaire par Françoise Devleeschouwer, directrice du Centre de connaissance en économie durable, SPF Economie	13
4.3.	Témoignages de PME.....	14
4.3.1.	Intervention de Pierre-François Bareel - Comet Traitement SA.....	14
4.3.2.	Intervention de Ken De Coeman - BC Architects & Studies.....	15
4.4.	Intervention de Judith Verhoeven - Sustainability Expert, Center of Expertise Communications & Brand Experience, ING Belgium - Le secteur bancaire joue-t-il son rôle en tant que financeur des sociétés actives dans l'économie circulaire ?	15
4.5.	Intervention de Emmanuel Buttin Policy Officer, DG FISMA, Commission européenne - La durabilité : est-ce un frein ou un avantage pour les entreprises ?	16
4.6.	Intervention de Francine Turck - Investment Manager, SRIW - Quels nouveaux incitants peut-on offrir aux entreprises pour soutenir l'économie durable ?.....	16
4.7.	Intervention de François Coutureau - conseiller général, SPF Finances, AGFisc - EOS TVA.....	16
4.8.	Intervention d'Anthony Naralingom - coordinateur du cluster circlemade.brussels, Hub.brussels - Comment s'assurer de la viabilité financière des produits d'économie circulaire ?.....	17
4.9.	Intervention de Johan Keppens, Senior Investment Manager de PMV.....	17
4.10.	Intervention d'Annika Cayrol, coordinatrice du département services au Réseau Financité et spécialiste du financement citoyen	17
4.11.	Questions de la salle.....	18
5.	Workshops simultanés.....	19
5.1.	Workshop 1 : Repenser les modes de coopération entre entreprises et entre secteurs	19
5.2.	Workshop 2 : L'économie circulaire amène-t-elle à repenser la relation entre l'entreprise et le consommateur ?.....	22
5.3.	Workshop 3 : Mise en contact des acheteurs avec les fournisseurs.....	26
6.	Le Benelux : une région exemplaire pour l'économie circulaire	29

1. Séance introductive

Il s'agit du quatrième « Single Market Forum » organisé par le SPF Economie en collaboration avec les régions et avec le soutien financier de la Commission européenne. Pour rappel, le « Single Market Forum » entend regrouper des acteurs du marché, en particulier les entreprises, mais aussi les partenaires sociaux, les organisations non gouvernementales, les organisations de citoyens et les pouvoirs publics. Son objectif est de permettre à ces intervenants de discuter des politiques passées et à venir, ainsi que d'échanger des bonnes pratiques. Le tout afin de contribuer à l'évaluation des politiques européennes et de jouer un rôle dans le suivi de la mise en œuvre du marché unique.

Cette édition 2018-2019 a abordé les enjeux de l'économie circulaire. Dans son mot d'introduction, le **président a.i. du Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie** a souligné que l'économie circulaire implique le retour au bon sens dans la gestion des ressources. Elle ne se limite pas au recyclage car c'est une approche globale qui englobe tous les secteurs de l'économie. Le rôle de l'économie circulaire doit toutefois être encore plus mis en avant à tous les niveaux. Le Single Market Forum constitue par ailleurs un bel exemple de collaboration institutionnelle entre la Commission européenne et la Belgique.

Ces constats ont ensuite permis à **Kris Peeters, vice-Premier ministre, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées**, de développer sa vision de l'approche fédérale en la matière. Concernant l'économie circulaire, la question centrale est la suivante : comment réaliser le passage vers ce paradigme ? Il convient de faire référence au centre de connaissance en économie durable³. Celui-ci, composé aujourd'hui de 11 employés, rassemble des conseils stratégiques et suit la politique en matière d'économie circulaire. Ce centre réalise également des recherches et publie des études. L'avis du Conseil Supérieur des Indépendants et des PME (CSIPME) et de la Commission de sécurité des consommateurs⁴ a été récemment demandé pour expliciter les options à prendre pour avancer sur le sujet. Les citoyens, les entreprises et l'Etat doivent collaborer pour avancer sur cette thématique, notamment via une collaboration entre l'Etat fédéral, les régions et les entreprises. Ce colloque arrive par ailleurs au bon moment car l'économie circulaire est "une option qui s'impose" A titre d'illustration, chaque Belge, en 2017, produisait 412 kg de déchets. Seul un tiers des déchets ménagers est recyclé contre 11 % en 1980. C'est une bonne évolution même s'il reste des progrès à faire. L'économie circulaire n'est ainsi plus un rêve d'avenir. En 2016 est parue une feuille de route avec 21 actions à mettre en œuvre en faveur de l'économie circulaire⁵ d'ici fin 2019. Six sont de la compétence du SPF Economie.

Par ailleurs, de bonnes choses ont été réalisées mais de nombreuses autres mesures doivent encore être initiées. Le SPF Economie a élaboré un guide pour que les consommateurs fassent plus attention aux informations trompeuses dans les produits qu'ils choisissent. D'autre part, il apparaît que le nombre de cas d'obsolescence programmée est assez réduit. Cela démontre qu'un trop grand focus sur celle-ci n'est pas le bon choix. Il y a un écart entre l'espérance de vie des produits envisagée par le consommateur et l'espérance de vie réelle. Il ne fallait pas avancer trop vite sur le sujet et attendre une initiative européenne. Désormais, un cadre européen existe pour la garantie légale (2 ans minimum).

Pour conclure cette introduction, c'est **Emmanuel Pieters, chef de cabinet adjoint du ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale, Denis Ducarme**, qui prend la parole. Selon lui, deux tendances s'opposent dans les débats sur l'économie circulaire tout comme dans la politique de soutien aux PME : le support à l'innovation et la diabolisation de l'échec. Le premier point consiste en un pôle qui construit une politique des PME centrée sur l'innovation destructrice dans une optique schumpetérienne, avec pour but de

³ <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/economie-durable/vision-et-engagements/le-centre-de-connaissance-en>

⁴ <https://economie.fgov.be/fr/themes/qualite-securite/securite-des-produits-et/commission-de-securite-des>

⁵ https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/feuille_de_route_-_21_mesures.pdf

développer une croissance économique autour de nouveaux acteurs. Ainsi, une réforme récente a reconstruit le droit de la faillite, lui faisant intégrer le droit économique. Cela a permis de favoriser l'entrepreneuriat de la seconde chance plutôt que la diabolisation de l'échec. Le deuxième point consiste en un second pôle qui défend une politique protectrice des acteurs existants. Par exemple, la loi pour la promotion de l'entreprise indépendante. Le but est d'éviter dans ce cas de faire entrer sur le marché des acteurs qui n'y resteront pas longtemps et d'éviter ainsi une concurrence trop rude pour les acteurs existants. L'économie circulaire fait face ici aux mêmes dilemmes. C'est pourquoi Emmanuel Pieters espère que ce colloque mettra également en avant les relations entre le consommateur et les producteurs.

2. Exposé – Etat des lieux des politiques mises en œuvre par les entités fédérées et la Commission européenne.

2.1. Exposé de la Commission européenne

Pour **Fulvia Raffaelli**, cheffe d'unité, Commission européenne, DG Grow, Unité Technologies et produits non polluants, il est très important d'établir des liens entre l'économie circulaire et l'économie classique afin d'accélérer la transition. En effet, l'économie circulaire ne se limite pas à quelques secteurs économiques : elle les englobe tous. La transition vers l'économie circulaire change la perspective que nous avons vis-à-vis de la gestion des déchets, aux niveaux national et européen. Cette transition s'inscrit dans le cadre du renforcement de la compétitivité de nos entreprises et des objectifs de développement durable - objectifs partagés par l'ensemble des Etats membres. Pour atteindre ces objectifs, trois axes sont développés :

- le maintien de la valeur des produits, des matériaux et des ressources dans l'économie le plus longtemps possible ;
- la limitation des déchets et des substances chimiques dangereuses ;
- le soutien à la compétitivité des entreprises par l'innovation des produits et des services.

Le cadre de travail de la Commission pour l'économie circulaire consiste en son plan d'action communiqué en 2015⁶. L'idée ici est de changer de perspective pour permettre la valorisation des déchets tout au long du cycle économique. Ces démarches européennes s'inscrivent également plus largement dans la poursuite des 17 objectifs du développement durable de l'ONU.

Le plan identifie quatre domaines d'action formant un cycle :

- la production ;
- la consommation ;
- la gestion des déchets provenant de la consommation ;
- la transformation des déchets en ressources réutilisables pour la production.

Ce cycle doit être mis en place dans 5 secteurs prioritaires :

- les plastiques ;
- les déchets et le gaspillage alimentaires ;
- les matières premières critiques ;
- la construction et la démolition ;
- les produits bio et issus de la biomasse.

Les 54 actions définies dans ce plan d'action de 2015 ont toutes été mises en œuvre progressivement. Cela a mené à la fois à une révision des législations (par ex. la directive sur la gestion des déchets), à la prise de mesures non législatives (en termes de financement et de mobilisation des acteurs) et à la mise en place d'actions mixtes (par ex. la Stratégie Plastique). L'économie circulaire est en effet l'affaire de tous : consommateurs, producteurs et fournisseurs.

En mars 2019, un second rapport de mise en œuvre du plan d'action pour l'économie circulaire a été publié. Il montre qu'il faut renforcer la cohérence entre les politiques publiques mises en œuvre : par exemple, entre la directive sur l'efficacité énergétique (climat) et les mesures prises en économie circulaire, afin de définir un modèle économique européen compétitif.

Afin d'assurer le suivi et de mesurer les progrès réalisés en matière d'économie circulaire et au vu de son caractère pluridimensionnel (environnement, climat, économie...), 10 indicateurs ont été créés. Tout ceci est d'autant plus important que l'économie circulaire pèse désormais lourd dans l'économie européenne : l'emploi dans des activités liées atteint 4 millions de travailleurs, avec une hausse de 6 % entre 2012 et 2016, particulièrement dans les secteurs du recyclage, de la réutilisation et de la réparation. Auparavant, la prise en compte de la durée de vie d'un produit et

⁶ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52015DC0614>

de sa consommation énergétique au moment de sa production n'étaient pas une priorité. La nouvelle directive Eco-Design obligera le producteur à le faire afin de maximiser la durée de vie des produits.

La Commission travaille également sur des standards horizontaux pour faciliter les échanges entre les pays. En matière d'achats réalisés par le secteur public, la Commission a publié en 2016 la troisième édition de son manuel « Buying Green » afin d'inciter les autorités à faire le choix de produits et de services ayant une empreinte environnementale moindre et à intégrer des critères écologiques dans les marchés publics. Bien que l'Europe soit assez avancée en matière de recyclage, et particulièrement la Belgique, il est possible de faire encore mieux : l'un des axes importants est d'arriver à stimuler la demande pour les producteurs de ces matériaux recyclés. Le consommateur tend à considérer ces matériaux comme étant de moins bonne qualité alors que ce n'est pas le cas.

Par ailleurs, la Commission européenne a mis sur pied une plateforme d'acteurs européens de l'économie circulaire. L'objectif est de diffuser et promouvoir le concept tout en identifiant les obstacles au développement de cette forme d'économie. De nombreuses bonnes pratiques ont été compilées sur le site de la plateforme.

Enfin, un nouveau plan d'action pour l'économie circulaire devrait succéder à l'actuel lors de la prochaine législature. Sa mise en œuvre sera poursuivie et ses perspectives seront élargies.

2.2. Exposé du SPF Economie

Pour **Françoise Devleeschouwer, directrice du Centre de connaissance en économie durable, SPF Economie**, deux feuilles de route relatives à l'économie circulaire ont déjà été implantées en Belgique grâce à la collaboration des ministres Peeters et Marghem. Parmi les actions déjà mises en œuvre, peuvent être citées, entre autres, l'amélioration de la protection du consommateur via une meilleure application des garanties ou l'élaboration de recommandations pour lutter contre l'obsolescence programmée. En effet, à la suite de la publication en 2017 des conclusions d'une étude sur les politiques et mesures de lutte contre l'obsolescence programmée des produits, une plateforme de concertation comprenant tous les acteurs du secteur, l'administration ainsi que les représentants des consommateurs, a été créée par le SPF Economie. Le Centre de connaissance en économie durable du SPF Economie s'intéresse également à l'économie circulaire et au règlement REACH.

Le travail est déjà en cours pour une nouvelle feuille de route. Parmi ses nouveautés : l'implication directe des stakeholders, la prise en compte des objectifs de développement durable et des actions européennes pour assurer un maximum de cohérence. Le Conseil central de l'économie a également mis sur pied au niveau fédéral une plateforme « ressource efficiency » ayant pour objectif de stimuler le recyclage. Cette plateforme est constituée de nombreux acteurs, principalement les autorités compétentes aux niveaux fédéral et régional. Par ailleurs, l'Institut fédéral du développement durable (IFDD) travaille à l'intégration des principes de l'économie circulaire dans les marchés publics.

Divers projets et études ont été essentiellement réalisés par le SPF Economie et par le SPF Santé publique. Le SPF Finances est aussi concerné par l'économie circulaire, notamment au travers des propositions de mesures relatives à la TVA. Voici un bref résumé chronologique.

- En 2016, les premiers projets de critères qu'un produit devrait respecter pour afficher du plastique recyclé ont été définis. Ces critères doivent être encore affinés et complétés, en particulier pour tenir compte de cet aspect dans les marchés publics.
- En 2017, à la suite de la publication d'une étude sur les politiques et mesures de lutte contre l'obsolescence programmée des produits (RDC Environment, mai 2017), le SPF Economie a créé une plateforme de concertation sur la durée de vie des produits réunissant les administrations impliquées et les parties prenantes. Les mesures discutées au sein de cette plateforme portent notamment sur l'éco-conception des produits, la réparation, l'information, le contrôle, les garanties et les incitations fiscales.
- En 2017, une étude cofinancée par les partenaires du Benelux a été lancée pour définir des critères de réparabilité.

- Fin 2017, une veille stratégique dans les centres de recyclage a débuté pour différents flux de matières en vue d'identifier les conceptions empêchant le recyclage correct des produits. Le premier flux analysé concernait les PMC (emballages en plastique ou en métal et cartons de boisson).
- Début 2018, une étude a été lancée sur les techniques de décontamination des plastiques afin de promouvoir un recyclage plus sain.
- En 2018, une autre étude lancée par le SPF Santé publique visait à soutenir le développement de modèles économiques innovants grâce à une conception plus intelligente des produits concernant leur démantèlement (et donc la récupération de leurs composants).
- En août 2018, le SPF Economie a publié son deuxième rapport de durabilité où une place importante est consacrée à l'économie circulaire. En effet, sur les 31 enjeux de développement durable identifiés par le SPF Economie et ses parties prenantes, le top 10 des priorités de développement durable reprend : « la transition vers un système plus durable », « la sécurité d'approvisionnements en énergie », « le financement de la transition bas carbone », « l'obsolescence programmée des produits », « les produits et services durables » et les « modèles économiques innovants » ;
- En septembre 2018, le Comité de direction du SPF Economie a décidé de créer un 7^e objectif stratégique pour le SPF Economie consacré aux modèles économiques plus durables. Le SPF Economie souhaite jouer un rôle majeur dans la promotion de l'économie circulaire, mais aussi de l'économie collaborative et de l'économie de la fonctionnalité.
- Toujours en 2018, le SPF Economie a publié une brochure intitulée « Financement de l'économie circulaire ». Ce rapport fait suite aux échanges qui ont eu lieu lors du séminaire « financement de l'économie circulaire » du 6 juin 2017 organisé par le SPF Economie, en collaboration avec le SPF Santé publique et Febelfin, et aux discussions qui ont suivi dans le cadre du groupe de travail intergouvernemental « économie circulaire » du Secrétariat général Benelux. Le rapport souligne les difficultés de financement auxquelles les entreprises et les banques sont confrontées pour des projets d'économie circulaire. Il montre aussi le rôle que la Belgique joue dans l'émergence de ce nouveau modèle économique. Enfin, le rapport propose un état des lieux sur les modes de financement existant en Belgique et dans les pays limitrophes et conclut sur une série de recommandations (relatives notamment à la fiscalité, à l'analyse financière des risques, aux marchés publics) qui seront abordées lors de la table ronde. Parmi elles, la nécessité de revenir rapidement avec ce sujet et notamment d'interroger les banques sur leurs motivations et leurs critères d'évaluation des risques.
- Une série d'autres travaux sont en cours ou ont été mis en œuvre par le SPF Economie par rapport à la feuille de route pour une économie circulaire, notamment :
 - améliorer le contrôle et éviter l'apparition des allégations environnementales trompeuses ;
 - protéger le consommateur via une meilleure application des garanties ;
 - créer un scénario « obsolescence programmée » ;
 - élaborer des recommandations pour lutter contre l'obsolescence programmée (la situation évolue en faveur d'une augmentation de la durée de vie des produits) ;
 - soutenir les entreprises en mettant en place un centre de connaissance en économie durable au sein du SPF Economie ; et enfin
 - évaluer les performances au travers d'une série d'indicateurs.

Pour l'année 2019, le nouveau Plan d'action de développement durable du SPF Economie prévoit notamment l'élaboration d'une nouvelle feuille de route fédérale sur l'économie circulaire. Elle s'inspirera notamment des récents rapports et recommandations de la Commission européenne, de la cartographie des compétences liées à l'économie circulaire en Belgique et de la consultation des parties prenantes.

2.3. Exposé de la Région de Bruxelles-Capitale

Anthony Naralingom, coordinateur du cluster circlemade.brussels, Hub.brussels, a développé l'approche bruxelloise dont l'objectif n'est plus de simplement faire émerger l'économie circulaire. Elle est déjà parmi nous et le but est d'accélérer sa transition. Bon nombre des actions réalisées à Bruxelles dans le cadre du programme régional en économie circulaire recoupent les actions européennes. L'approche choisie par la région est systémique. C'est un changement de paradigme qui est à l'œuvre. Il est donc fondamental que la gouvernance d'un tel projet soit collaborative. Au total, trois cabinets et quatre administrations ont collaboré pour aboutir à cette stratégie à l'horizon 2025 : on y parle autant d'environnement, d'énergie, d'innovation que de gestion de déchets. 111 actions ont été définies avec 3 objectifs :

- relier les objectifs environnementaux aux opportunités économiques. Les deux ne peuvent s'opposer. Les objectifs fixés pour protéger l'environnement sont autant d'opportunités économiques possibles pour les acteurs ;
- relocaliser l'économie à Bruxelles ;
- contribuer à créer de l'emploi. Une des barrières actuelles au déploiement de l'économie circulaire est qu'elle est intensive en matière d'emploi et qu'on ne dispose pas de suffisamment de personnes qualifiées pour remplir toutes les tâches. La développer, c'est donc aussi rejoindre l'objectif général de création d'emplois pour les bruxellois.

Il existe également 4 grands axes dans les actions précitées :

- mettre en place des mesures sectorielles car tous les secteurs n'ont pas les mêmes besoins. Le focus est mis sur 5 secteurs en particulier : l'alimentation, la construction, les commerces, la logistique et les déchets ;
- favoriser des mesures transversales qui se recoupent entre secteurs ;
- intégrer la notion de territorialité ;
- renforcer la gouvernance via la mise en place de bons outils pour favoriser la collaboration.

Le programme bruxellois devait rassembler un maximum d'acteurs autour de ces objectifs. Il a donc été élaboré grâce à des ateliers de co-construction en 2015-2016. **Sur le plan des mesures transversales**, le programme a permis diverses adaptations des cadres législatif et économique : modernisation des marchés publics, réforme des aides économiques directes et indirectes (accompagnement, mise en réseaux...),.... La première action lancée a été l'appel à projets « Be circular » doté d'un budget annuel d'1,5 millions d'euros. Le but était de stimuler les entreprises et de les associer au programme plutôt que de le limiter au secteur public et parapublic. Après trois éditions, 96 projets ont été soutenus pour près de 5 millions d'euros de subsides. Pour un euro de subside, 8 euros ont été investis. De plus, 80.000 euros maximum peuvent être alloués à chaque entreprise lauréate et une catégorie spéciale à 200.000 euros a également été créée plus récemment pour les projets nécessitant davantage de fonds. Les bruxellois ont maintenant accès à plus de solutions circulaires, notamment grâce à Be circular. Le cluster Circlemade a été fondé par la Région pour stimuler l'innovation, pour créer du lien entre bruxellois et entreprises circulaires. Une chaire d'économie circulaire a aussi été fondée à l'ULB pour fournir un regard académique sur la question. Sur le plan des mesures sectorielles, l'objectif est de stimuler la construction circulaire, la gestion des ressources/déchets, la logistique, les commerces en matière d'économie circulaire, etc. Le commerce est déjà challengé par le digital et le modèle circulaire peut permettre une réelle différenciation.

Enfin, ce qui doit se faire encore mieux, c'est la mutation de la demande afin d'attirer les consommateurs vers les biens et services circulaires. En dépit des mesures déjà prises, le cadre doit également être transformé de manière plus structurelle pour favoriser à tous les niveaux l'économie circulaire plutôt que l'économie linéaire.

2.4. Exposé de la Région wallonne⁷

Anne Vereecke, membre du Comité de direction, SOWALFIN, a rappelé les différents métiers de la SOWALFIN. Celle-ci a pour métier de base le financement des PME et indépendants. Depuis septembre 2018, ses activités se sont élargies. Elle a absorbé l'Agence pour l'entrepreneuriat et l'innovation (AEI) et possède désormais également trois autres métiers : l'orientation et l'information des entrepreneurs via le guichet en ligne 1890.be, la sensibilisation et l'accompagnement. Ces métiers sont nécessaires et se renforcent mutuellement pour soutenir l'économie circulaire. En matière de sensibilisation, il existe un réseau de référents en économie circulaire (intercommunales, organisations professionnelles...). Le dispositif Easy'green permet en outre de diagnostiquer des axes de développement en économie circulaire spécifiques pour l'entreprise qui y a recours. 75 entreprises ont déjà été soutenues pour un budget total de 18 millions d'euros. Des [chèques entreprises](#) spécifiques ont également été développés en matière d'économie circulaire. Une entreprise peut ainsi utiliser les services d'un consultant et celui-ci est financé jusqu'à 75 % par la région avec un plafond de 45.000 euros sur trois ans.

En Wallonie, 53 millions d'euros de fonds sont mobilisés pour financer les projets innovants en économie circulaire. Au total, 53 millions d'euros sont investis, avec un plafond d'1 million par projet. Deux exemples concrets d'entreprises bénéficiaires :

- Mégaform : spécialisée dans la fourniture d'installations sportives en matériaux recyclés pour les communes, écoles... L'entreprise innove aussi grâce à la réalité virtuelle.
- ASmartWorld : spécialisée dans la revalorisation d'appareils électroniques en fin de vie.

La Région wallonne a également fait de l'économie circulaire l'une de ses trois thématiques principales dans sa politique environnementale de gestion des ressources et de transition vers un modèle plus durable, aux côtés de la transition énergétique et de la recherche d'alternatives aux gaz fluorés dans les systèmes de refroidissement.

2.5. Exposé de la Région flamande

Au cours de son exposé, **Brigitte Mouligneau, Transitiemanager Circulaire Economie, Vlaanderen Circulair**, a souligné qu'en Flandre, le programme en économie circulaire (Vlaanderen Circulair) travaille sur cinq thèmes différents : matériaux, énergie, biomasse, eau et espace. Le but ultime est d'arriver à un nouveau modèle économique/sociétal. C'est pourquoi le programme associe un quintet d'acteurs : le gouvernement, la société civile, le secteur privé, la finance et le monde académique.

Vlaanderen circulair est dirigé par un partenariat d'une vingtaine d'organisations mélangeant société civile, autorités locales, gouvernement... et non pas par le secteur public seul. Deux ministres chapeautent toutefois le programme : les ministres de l'environnement Koen Van den Heuvel et de l'économie Philippe Muyters. Vlaanderen circulair combine plusieurs stratégies, partant de trois axes : les acheteurs, les entreprises et la ville.

Le **Green deal circulair aankopen** est la première grosse initiative qui a été lancée en 2017 sur le modèle hollandais où plus de 100 organisations se sont engagées à se lancer dans deux projets d'achats circulaires au cours des deux années suivantes. Le projet met aussi en avant le partage d'expérience grâce à un réseau d'acteurs. Le **Green deal circulair bouwen** a été lancé cette année. Il a connu un grand succès, avec 300 participants. Beaucoup d'activités ont été lancées autour du concept d'« Edu-action », intégrant tous les partenaires. Par exemple, un jeu de société a été créé pour apprendre aux gens ce que signifie « vivre dans une économie circulaire ». Des bootcamps ont été également organisés, rassemblant étudiants, entrepreneurs, etc.

L'Eco-design est également mis en avant avec des awards, un outil d'évaluation en ligne. Cela se fait aux différents niveaux d'action : pas seulement régional mais aussi local et provincial. Sur le plan de la communication, le site web est complètement ouvert et permet l'utilisation des différents supports par tous pour diffuser l'information. La Flandre s'intéresse en outre à ce qui se fait au-delà de nos frontières pour s'en inspirer, grâce à une collaboration internationale. Le Steunpunt circulaire economie assure le suivi, l'évaluation et le reporting du programme. Des open

⁷ <https://prezi.com/view/nkXFc3PenPuvNowXAfdp/>

calls sont lancés chaque année pour soutenir financièrement des projets. En 2017-2018, 135 projets ont ainsi été financés pour un budget d'onze millions d'euros.

De manière plus générale, l'économie circulaire est une matière très transversale qui demande des adaptations du cadre réglementaire tant juridique, économique, fiscal que social. Le soutien des citoyens est essentiel pour construire cette nouvelle économie.

2.6. Questions de la salle

Quel est le pourcentage de biens circulaires utilisés par les administrations/gouvernements ?

Pour **Brigitte Mouligneau**, 65 % des matériaux utilisés pour le nouveau bâtiment du gouvernement flamand actuellement en construction à Bruxelles seront des matériaux réutilisés. Anne Vereecke affirme qu'au niveau wallon les énergies renouvelables sont également beaucoup plus intégrées qu'auparavant. La Région wallonne tente aussi de réduire au maximum les consommables pour l'eau, le café, le papier, etc. Anthony Naralingom souligne que la Région de Bruxelles-Capitale a lancé un marché pilote pour des vêtements recyclés pour ses agents.

Françoise Devleeschouwer indique qu'au fédéral, il est désormais obligatoire d'utiliser des produits durables dans le cadre des marchés publics. Les produits de nettoyage doivent par exemple être non agressifs pour l'environnement.

Quant à **Fulvia Raffaelli**, elle rappelle que la Commission européenne tente d'éliminer le plus possible de déchets plastiques en interne.

Comment concilier la libéralisation internationale des échanges et l'émergence d'initiatives locales comme l'économie circulaire ? N'y a-t-il pas des paradoxes dans les règles actuelles ?

Selon **Fulvia Raffaelli**, il y a en effet des choses à améliorer. Les indicateurs carbone doivent s'intégrer aux outils de choix quotidien, y compris pour les marchés publics.

3. Exposé d'Emmanuel Mossay, expert et co-auteur du Rapport introductif sur l'économie circulaire en Wallonie, professeur-invité (UCLouvain, HEC, HenaLLux, ECAM, EPHEC)

Le financement de l'innovation et de la transition circulaire en entreprise nécessite le développement de la demande pour pérenniser ce modèle économique et contribuer aux enjeux écosystémiques.

Le premier palier du financement d'une économie circulaire plus vertueuse pourrait s'effectuer grâce à des investissements publics exemplaires, en raison de leur prévisibilité, de leur stabilité et de leur poids économique (+/-14 % du PIB), c'est le cas notamment dans le domaine des infrastructures et de la construction, secteur producteur de gros volumes de ressources-déchets et disposant déjà de processus et de pratiques circulaires qui peuvent être amplifiés rapidement.

Ces investissements publics peuvent se réaliser selon le modèle de l'économie de la fonctionnalité afin de garantir une stabilité budgétaire, tout en offrant des services performants et qualitatifs aux citoyens.

4. Table ronde sur le financement de l'économie circulaire

Modérateur : Bernard Bayot, directeur du Réseau Financité

4.1. Préambule

Face au changement climatique et à la raréfaction des matières premières, l'économie circulaire s'impose de plus en plus comme un paradigme économique prometteur. Elle contribue non seulement à réduire notre impact environnemental mais également à créer de l'emploi et des gains d'efficacité pour les entreprises. C'est pourquoi les entreprises sont de plus en plus nombreuses à en déceler le potentiel et à se lancer dans un projet d'économie circulaire.

Parmi les éléments susceptibles de favoriser l'émergence de l'économie circulaire nous retrouvons celui de l'accès aux capitaux, thématique qui peut soulever quelques questions : le secteur bancaire fait-il suffisamment d'efforts pour faciliter l'accès des PME et TPE aux sources de financement ? Justifier de son caractère « durable » pour avoir accès à certaines sources de financement est-il un frein ou une opportunité pour les PME ? Qu'est-ce que la « transparence en termes d'impact environnemental des activités économiques » implique tant pour une PME que pour un acteur du monde financier et quelles en sont les conséquences ? Quelles seraient les incitations financières et fiscales à développer pour l'économie circulaire ? Comment s'assurer de la viabilité financière des projets d'économie circulaire ? Quelles sont les forces et les faiblesses du financement « citoyen » ?

Voici toute une série de questions et sujets qui ont été abordés lors de cette table ronde et débattus avec le public.

4.2. Introduction sur le financement de l'économie circulaire par Françoise Devleeschouwer, directrice du Centre de connaissance en économie durable, SPF Economie

Une chose est aujourd'hui certaine : l'une des questions cruciales pour la mise en œuvre d'un modèle économique durable reste la question de son financement. Le moment est donc venu de

tenter de répondre à cinq des principales recommandations issues du séminaire sur le financement de l'économie circulaire organisé par le SPF Economie en juin 2017⁸.

1. Les politiques fiscales en faveur de l'économie circulaire sont à l'heure actuelle encore trop peu exploitées. Les produits de l'économie linéaire n'intègrent pas le coût des externalités négatives et profitent en même temps d'économies d'échelle. Dès lors, leurs prix sont nettement inférieurs à ceux des produits de l'économie circulaire. Une fiscalité incitative encouragerait donc les entreprises réticentes à mettre en place leur projet. Cela pourrait, par exemple, se traduire par un assujettissement ou l'adoption d'un taux réduit de la TVA.
2. L'Etat doit mettre en place les conditions cadres nécessaires au bon développement de l'économie circulaire et lever les différents freins auxquels les entrepreneurs peuvent être confrontés. Plus spécifiquement, cette mission revient au SPF Economie dont l'objectif est de « créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique ». Le SPF Economie doit agir de manière à ce que les réglementations comptables mettent l'accent sur l'internalisation des externalités et une meilleure gestion des stocks de matériaux en favorisant, entre autres, l'émergence d'un marché secondaire des matières premières. L'Etat peut également légiférer de manière à imposer des garanties plus longues sur les produits et ainsi contraindre les entreprises à augmenter leur durée de vie.
3. De manière générale, l'économie circulaire en Europe ne pourra prospérer que lorsque la coopération législative entre les Etats membres se sera améliorée. Il est maintenant plus que nécessaire de disposer d'une politique uniforme en matière de taxes et d'incitations économiques pour la gestion des déchets et des matériaux. En effet il n'y a pas, à l'heure actuelle, d'harmonisation des techniques, des critères et des normes entre les Etats membres.
4. Si les Etats doivent encore faire des efforts pour faciliter la transition vers l'économie circulaire, le secteur financier doit également être repensé afin de dépasser le simple calcul risque-rentabilité. Le déséquilibre entre l'offre et la demande de financement pour ce type de projets requiert la création de nouveaux outils d'analyse financière. Ceux-ci doivent permettre de mesurer la rentabilité de ces nouveaux business models en se plaçant dans une logique de long terme. La connaissance de ces business models circulaires est essentielle pour évaluer le niveau de circularité d'un produit, son espérance de vie, sa valeur résiduelle et pour évaluer s'il pourra ou non respecter les critères de rentabilité à long terme. Dès lors, les établissements bancaires seront plus à même de proposer des financements adaptés à chaque business model. Néanmoins, tant que les banques ne communiqueront pas davantage sur leurs critères d'évaluation des risques financiers, il sera difficile de les encourager à continuer leurs efforts.
5. Une seconde édition du séminaire sur le financement de l'économie circulaire permettrait d'interroger les banques plus précisément sur leurs motivations et leurs critères d'évaluation. Elles pourraient également discuter des progrès et des changements qui s'opèrent dans les produits qu'elles proposent aux entreprises. Ce nouveau séminaire permettrait également de faire le point sur les avancées législatives en matière d'économie circulaire à l'échelle européenne, fédérale et régionale.

4.3. Témoignages de PME

4.3.1. Intervention de Pierre-François Bareel – Comet Traitement SA

Comet Traitements SA est une entreprise active depuis 2002 dans le recyclage des déchets métalliques et de la ferraille. Son développement a été possible à la suite des nouveaux objectifs européens en matière de recyclage. Elle recycle 250.000 tonnes de résidus de broyage par an. La Région wallonne (SPW Economie, Emploi, Recherche – ex-DGO6) lui a fourni une aide substantielle via le Plan Marshall. Pour un chiffre d'affaires de 50 millions d'euros, 1,5 à 2 millions

⁸ <https://economie.fgov.be/fr/publicaties/financement-de-leconomie>

sont investis dans la R&D sur tous types de matériaux. C'est grâce à son processus d'innovation technologique que cette entreprise a obtenu l'accès à des financements, même si c'est sur ses fonds propres qu'elle a entamé plusieurs études d'orientation.

La DGO6 de la Région wallonne a aussi fourni une aide précieuse pour les études de faisabilité. De plus, pour réaliser le projet de co-génération Phoenix⁹, la SRIW (Société régionale d'Investissement de Wallonie) est entrée dans le capital de la société. A ceci s'ajoute le soutien d'invests locaux et de la SFPI (Société Fédérale de Participations et d'Investissement)¹⁰ pour le développement et le déploiement du procédé « Biolix » (récupération du cuivre) issu de ce projet. Le recyclage des trottinettes électriques représente un nouveau marché. Comet fait parfois face à des difficultés pour obtenir des marchés tels que le recyclage des panneaux photovoltaïques. Ce marché n'existe en effet pas encore malgré le fait que Comet dispose déjà d'une technologie à cet effet. Les différentes aides précitées qu'a obtenues Comet lui ont été fort utiles et lui ont permis d'avoir plus de crédibilité pour s'adresser au secteur bancaire.

4.3.2. Intervention de Ken De Coeman – BC Architects & Studies

Les terres excavées dans le cadre de grands travaux sont souvent traitées comme des déchets ou intégrées dans des circuits non circulaires. BC Architects & studies est une nouvelle société qui cherche à intégrer l'aspect durabilité et circularité dans le secteur de la construction. Elle a déjà participé à une dizaine de projets pilotes et d'autres sont en cours d'élaboration. C'est via l'aide de Vlaanderen Circulair (Région flamande) et BeCircular (Région de Bruxelles-Capitale), couplée à ses propres apports financiers, qu'elle a pu rassembler les fonds nécessaires pour disposer d'un capital de départ, pour faire de la R&D et pour acheter ses machines et construire son propre site de production.

Elle prévoit encore des investissements dans des machines et en R&D afin d'aller plus loin dans le processus de circularité et de bilan carbone neutre. Pour ce faire, elle compte sur des investisseurs sociaux (via les sociétés coopératives, les fonds publics bruxellois...).

Ken De Coeman identifie un besoin de changement systémique car la circularité est difficile à valoriser dans la budgétisation. Il prône également l'intégration de l'économie circulaire dans certaines mesures telles que le tax shift, ce qui pourrait donner un avantage concurrentiel aux différents services que sa société propose.

4.4. Intervention de Judith Verhoeven – Sustainability Expert, Center of Expertise Communications & Brand Experience, ING Belgium - Le secteur bancaire joue-t-il son rôle en tant qu'acteur du financement des sociétés actives dans l'économie circulaire ?

Judith Verhoeven confirme la volonté du secteur bancaire d'accompagner l'économie circulaire et d'accélérer cette transition car les banques sont conscientes de son impact écologique et social (ex : création d'emplois). Toutefois, les banques doivent aussi tenir compte des risques (en termes de crédits, de difficultés d'évaluation des impacts écologiques et sociaux).

Les moyens à disposition des banques sont les suivants :

- moyens traditionnels : crédits, leasing, etc. pour aider à la gestion du cashflow ;
- produits spécifiques :
 - prêts et obligations vertes ;
 - prêts liés à la performance en terme de durabilité ou de circularité ;
 - fonds d'investissement pour les scale-up en économie circulaire.

⁹ <http://clusters.wallonie.be/tweed-fr/zoom-sur-comet-traitements-et-son-projet-phoenix-2013.html?IDC=6807&IDD=43179>

¹⁰ <http://www.sfpi-fpim.be/fr/que-faisons-nous>

Elle souligne la nécessité d'une approche systématique : de nombreux acteurs entrent en jeu et la répartition des risques et la distribution des revenus ne sont pas les mêmes que dans l'économie traditionnelle. Il faut en tenir compte, et les banques doivent donc nouer des collaborations avec d'autres acteurs pour ce type de financement. Il est nécessaire aussi que le secteur se mette d'accord sur ce qu'est l'économie circulaire (définition, quels impacts attendus en matière environnementale et sociale, etc.) : une approche collective est nécessaire. Des grilles d'analyse existent déjà, permettant de tenir compte de l'aspect « économie circulaire » dans le cadre de l'analyse-crédit par exemple, mais il faut pouvoir former les employés du secteur bancaire à l'économie circulaire et les informer des acteurs régionaux pouvant soutenir ces initiatives. Globalement, les entreprises ne mesurent pas assez les risques de la non-transition vers l'économie circulaire.

4.5. Intervention de Emmanuel Buttin Policy Officer, DG FISMA, Commission européenne - La durabilité : est-ce un frein ou un avantage pour les entreprises ?

La non-transition est un risque pour les entreprises. En effet, l'économie linéaire va devenir de plus en plus chère, sera de plus en plus pénalisée, et les entreprises n'ayant pas pris le virage de la durabilité seront donc davantage exposées. Il est donc important en tant qu'entreprise de réaliser un travail de transparence qui donnera aux investisseurs particuliers une idée de la durabilité ou non des produits via une taxonomie axée sur le climat et intégrant des notions telles que l'adaptation au changement climatique, la consommation d'eau, la pollution, etc. L'investisseur et le consommateur peuvent mieux percevoir ce qui se trouve réellement derrière un produit. L'entreprise doit être transparente sur les risques qu'elle prend : ces informations sont également importantes ensuite pour le secteur bancaire.

4.6. Intervention de Francine Turck - Investment Manager, SRIW - Quels nouveaux incitants peut-on offrir aux entreprises pour soutenir l'économie durable ?

La SRIW est un outil financier de la Région wallonne qui travaille essentiellement sur fonds propres sauf en cas de demandes spécifiques de la part du gouvernement wallon. À ce jour, les projets circulaires ou durables doivent remplir tous les critères d'un porteur de projet classique (business plan, étude de marché, rentabilité...) et tous les critères spécifiques pour l'économie circulaire. C'est donc particulièrement contraignant. D'autant plus que les porteurs de projets ont besoin d'une réponse rapide pour savoir s'ils peuvent compter sur un financement, alors que la nature de leur projet implique souvent une rentabilité plus lente que pour des projets classiques.

Il est donc indispensable d'avoir davantage de complémentarité entre les acteurs publics et privés en faisant davantage appel aux partenariats publics-privés : cela permet de réduire les risques liés au projet et de profiter d'une meilleure connaissance du secteur. Parmi les exemples qui peuvent être cités, le secteur du plastique ou de la performance énergétique des bâtiments (programme de transition énergétique RenoWatt cofinancé par la Banque européenne d'Investissement (BEI) et par la Région wallonne). Il y a un besoin de formules innovantes et créatives pour le financement de tels projets : une approche collaborative est requise, dans le financement comme dans les projets.

4.7. Intervention de François Coutureau – conseiller général, SPF Finances, AGFisc - EOS TVA

On peut noter une évolution en termes d'imposition ces dernières années. Auparavant, l'impôt était considéré uniquement comme une recette pour l'Etat. Actuellement, l'impôt est utilisé comme un outil pour influencer les entreprises et les consommateurs. Quelques exemples :

- les primes R&D ;

- la réduction du taux de TVA sur certains produits leur donne un avantage concurrentiel qui peut inciter les consommateurs à se tourner vers ces produits plutôt que d'autres, d'où l'utilité d'appliquer différents taux de TVA ;
- l'exonération d'impôts / de TVA sur le don de stocks excessifs (notamment sur les biens durables de première nécessité et les biens alimentaires).

4.8. Intervention d'Anthony Naralingom - coordinateur du cluster circlemade.brussels, Hub.brussels - Comment s'assurer de la viabilité financière des produits d'économie circulaire ?

Le système actuel a du mal à évaluer les externalités, tant positives que négatives. Sans tenir compte de celles-ci, peut-on dire qu'une entreprise est viable parce qu'elle est rentable ? Le levier indispensable pour favoriser la transition vers l'économie circulaire est de les valoriser dans les décisions d'achats des consommateurs et d'investissements des investisseurs. Ces externalités positives et négatives ne sont actuellement pas ou trop peu prises en compte, ce qui explique les échecs que connaît le système actuel. Les acteurs économiques, tant privés que publics, doivent s'unir pour trouver un système pour prendre en compte les externalités.

Pour finir, il est important de stimuler la demande, si l'on veut financer durablement la transition vers l'économie circulaire.

4.9. Intervention de Johan Keppens, Senior Investment Manager de PMV

PMV réalise de nombreux investissements en *cleantech* et en économie circulaire. Idéalement, il serait nécessaire que dans quelques années toute référence à l'économie soit de facto une référence à l'économie circulaire parce qu'une autre réalité économique pourrait ne plus exister. Le financement de PMV se fait en complément du financement d'acteurs privés, ce qui implique que toute entreprise a besoin de prouver sa rentabilité. À ce jour, certains projets en économie circulaire n'ont aucune chance d'aboutir parce qu'il n'y a pas d'équité économique et qu'ils ne sont pas rentables en comparaison avec d'autres projets. De plus, la difficulté principale se trouve dans la phase de démarrage. La législation doit permettre de combiner différentes mesures pour donner une chance à la circularité : le financement de mesures innovantes, la stimulation de la consommation, rendre les produits linéaires plus chers, etc. Il faut dans tous les cas identifier les éléments rentables qui s'inscrivent dans une approche liée à la durabilité.

4.10. Intervention d'Annika Cayrol, coordinatrice du département services au Réseau Financité et spécialiste du financement citoyen

Il existe 2 sortes de financement citoyen ou crowdfunding :

- le crowdfunding de don ;
- le crowdfunding en contrepartie de produits financiers (ex : une part dans le capital).
- Parmi les avantages du crowdfunding en contrepartie de produits financiers, peuvent être cités :
 - plus grande flexibilité que les financements traditionnels ;
 - perçu positivement par le secteur bancaire ;
 - responsabilisation du public via une communication sur l'objet social de l'entreprise ;
 - les citoyens investisseurs sont les premiers ambassadeurs de l'entreprise ;
 - outil de financement pratique, facile, sans garanties à fournir ;
 - forte demande citoyenne pour le crowdfunding ;
 - agit comme label témoignant de l'engagement sociétal.

Parmi ses faiblesses/défis, il convient de soulever les trois points suivants :

- il y a un cadre réglementaire strict à respecter ;
- la campagne de communication doit être préparée très soigneusement ;
- il faut gérer les coopérateurs.

4.11. Questions de la salle

Existe-t-il d'autres solutions que de jouer sur la TVA pour promouvoir l'économie circulaire ?

Outre les réductions de taxes dont la TVA, qui est la plus appropriée pour influencer la consommation, il est possible d'attribuer des primes (exemple : primes à l'isolation). Du point de vue fiscal, ce sont les deux méthodes pour agir sur la consommation. Il est également envisageable d'introduire des taxes sur les entreprises (ex. : taxe CO₂)

Est-il nécessaire de définir l'entreprise d'économie circulaire et dans quel cadre (droit fiscal, droit comptable ?)

Selon **Francine Turck**, il n'y a pas de difficulté à saisir la dimension « circulaire » lors de l'analyse de ses dossiers (critères d'intervention standards puis analyse au cas par cas) mais il serait nécessaire d'avoir une définition commune pour objectiver les décisions des pouvoirs publics. **Judith Verhoeven** indique travailler sur la base de grilles d'évaluation internes, mais il manque des informations à ce sujet dans la valorisation comptable et dans les rapports d'activité des TPE/PME. Quant à **Emmanuel Buttin**, il souligne que la Commission européenne travaille à l'élaboration d'une taxonomie axée dans un premier temps sur les aspects climatiques.

Veerle Labeeuw de Vlaanderen Circulair rappelle aussi qu'un groupe de travail sur l'économie circulaire est en place au niveau de la Banque européenne d'Investissement (BEI) auquel elle participe et suggère la mise en place d'une collaboration plus intensive via une plateforme infrabelge.

5. Workshops simultanés

5.1. Workshop 1 : Repenser les modes de coopération entre entreprises et entre secteurs

Modérateur : Logan Moray, Sowalfin

Cet atelier a commencé par deux témoignages : tout d'abord celui de **Philippe Giaro** (GeMMe, Université de Liège) qui a présenté l'initiative wallonne « Reverse Metallurgy ». Cette plateforme d'excellence industrielle, lancée en 2014, s'inspire de l'initiative de l'Union européenne sur les matières premières, ayant pour objectif de réduire sa dépendance en matière d'approvisionnement. L'idée est de recycler les métaux, mais aussi de les valoriser dans le contexte de l'économie circulaire. Il s'agit d'exploiter le savoir-faire wallon dans les minerais primaires en l'adaptant aux minerais secondaires, sources de nouvelles matières premières. Ses trois vecteurs d'activités sont :

- le développement et la maîtrise des procédés de boucles de recyclage,
- la maîtrise des technologies et procédés de traitements et
- l'innovation dans la métallurgie.

Cette plateforme rassemble différents profils (entreprises, centres de recherche, universités) pour créer de nouvelles chaînes de valeur. Une collaboration ouverte entre acteurs est donc indispensable pour innover. Elle bénéficie d'un financement de 40 millions d'euros de la part de la Région wallonne auxquels s'ajoutent 20 millions d'euros provenant des industriels.

Dans un second temps, **Geoffroy Van Humbeek** a présenté sa start-up « aSmartWorld » fondée en 2018 et impliquée dans le reconditionnement de smartphones. Partant du constat que, chaque année en Belgique, il y a 3 millions de nouveaux smartphones mais que seuls 15 % sont collectés, cette start-up se différencie par son processus/service aux entreprises en matière de collecte/traitement de leur flotte de smartphones. Celle-ci se concentre au niveau local sur ces différentes étapes ainsi que leur remise en circulation au sein de l'Union européenne (il s'agit d'assurer la traçabilité afin d'éviter la situation actuelle où les produits d'occasion proviennent des États-Unis et d'Asie, tandis que l'Afrique se voit la destination d'exportation illégale de déchets électroniques). En mars 2019, l'entreprise a bénéficié d'un financement de la Société Wallonne de Financement et de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises (Sowalfin).

Des perspectives pour d'autres acteurs (maillons de la chaîne à combler) existent. Citons comme exemple de symbiose industrielle, encore à un stade précoce, l'accord entre des piscinistes et L'Oréal pour la revalorisation d'eaux usées en Ardenne. Il y a de plus un potentiel d'emplois à créer ou à assurer via des intermédiaires (de l'économie sociale avec du personnel peu qualifié pour le tri par exemple).

Plusieurs défis ou obstacles sont relevés par les participants :

- L'aspect industriel de l'économie circulaire est largement influencé par la mise en œuvre de la directive sur les déchets et de la législation connexe. L'une des participantes mentionne ainsi l'exemple du secteur hospitalier avec le transport du linge sale puis nettoyé mais toujours considéré comme déchet. Un autre participant regrette que l'application de certains actes législatifs puissent entraver l'innovation : par exemple, les géopolymères ne peuvent pas être utilisés comme ciment car, au niveau européen, la définition de ce dernier implique l'utilisation d'eau. Certaines expériences, comme celle menée à Stuttgart pour le dépôt des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en échange de bons pour des services locaux (en symbiose avec l'économie locale), ont dû être arrêtées (dans ce cas-ci, à cause du succès de l'initiative et donc de volumes de DEEE trop importants) étant ainsi en infraction avec la législation sur les déchets dangereux.
- Une chaîne d'économie circulaire « directe » est nécessaire sans passer par le statut de « déchet ». Le CIREN (Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement) français s'intéresse justement à la façon de lever les barrières réglementaires sur les déchets, s'interrogeant, d'une part sur la manière d'éviter d'entrer dans le statut de déchet et d'autre part, sur le moyen d'en sortir. En outre, une entreprise (de logistique par

exemple) qui souhaite travailler avec ces « déchets » aura besoin de trois agréments/enregistrements différents pour opérer dans ce secteur en Belgique. Bien souvent, ce sont les administrations qui sont chargées de ces permis mais ce ne sont pas elles qui fournissent un accompagnement aux entreprises. Il peut aussi y avoir un effet pervers avec le nombre d'obligations réglementaires encourageant l'illégalité (en particulier si les contrôles sont peu nombreux) ; un socle commun allégé de protection de l'environnement pourrait peut-être pallier ce problème.

- Par ailleurs, l'accès/la livraison des matières premières (déchets) est un problème pour les petites entreprises, car ces matières sont dispersées sur le territoire régional/national/européen ; les pouvoirs publics pourraient contribuer à une analyse des disponibilités et flux de matières premières. Ceci représente également un obstacle à l'innovation technologique car moins d'entreprises investiront dans ce type d'activités en raison de l'incertitude liée notamment à la durée d'accès à ce gisement de matériaux (on peut même s'attendre à une concurrence entre entreprises des Etats membres), mais aussi des modifications relatives à la composition des produits en fin de vie. L'un des participants attire également l'attention sur les importations de matériaux venant de pays hors UE : même si les demandes sont faites en bonne et due forme auprès des autorités, cela ne préjuge pas de la qualité du contenu (contaminants non déclarés). Il est important de pouvoir compter sur des produits de qualité au niveau industriel et de diminuer leurs impacts sur l'environnement.
- En plus de ces difficultés s'ajoutent un manque de stabilité fiscale et un système fiscal pénalisant pour les entreprises (frais fixes liés à l'infrastructure sans prendre en compte son degré d'utilisation par exemple) : l'évolution des règles du jeu met en danger la survie de l'entreprise ; cela accroît également les difficultés en vue d'attirer un financement public et privé adéquat.
- Ainsi en ce qui concerne le cadre législatif, bien que celui-ci soit reconnu comme nécessaire, les participants regrettent son manque de flexibilité afin de prendre en compte l'innovation. Le niveau d'exigence dû au cadre législatif est élevé en Belgique : une approche « trop vertueuse » rend impossible la mise en œuvre d'un projet circulaire. Il arrive aussi que des objectifs soient contradictoires : ainsi le traitement de certains produits peut entraîner des coûts (environnementaux et financiers) plus élevés que les avantages. L'augmentation du contenu recyclé implique qu'il devrait toujours y avoir des déchets (alors qu'il existe également un objectif de réduction pour ces derniers). Les participants plaident pour la mise en place de projets pilotes, lesquels devraient aussi pouvoir être mis en œuvre à plus grande échelle – notamment transfrontalière, ce qui est actuellement difficile.
- 60 à 80 % des métaux viennent encore des mines primaires plutôt que du recyclage, ce qui signifie qu'au niveau européen, c'est principalement à l'extérieur que ceux-ci sont produits ; un changement de comportement serait donc à envisager. Il faudrait arriver à consommer localement son métal. Par ailleurs, bien qu'on parle souvent de l'économie circulaire, il reste par exemple difficile de changer les attitudes et les méthodes de collecte actuelles. En outre, un produit recyclé/reconditionné peut souffrir d'une mauvaise image auprès des consommateurs : il est perçu comme étant de mauvaise qualité et les consommateurs ne comprennent pas pourquoi ils devraient alors payer plus cher qu'un nouveau produit (ils ne tiennent pas compte des traitements supplémentaires et des coûts logistiques).
- Il est étonnant de constater que les initiatives à l'égard des particuliers notamment concernant le tri des déchets sont bien plus développées et subventionnées par les pouvoirs publics qu'au niveau des industriels alors que la quantité produite est globalement plus importante. A noter aussi qu'il n'est pas toujours évident pour ces derniers de trouver des partenaires pour reprendre des déchets de classe 2 (déchets industriels non toxiques) s'ils sont en trop faible quantité.
- Certaines questions n'ont pas (encore) de réponse telles que celle relative à la responsabilité du tri par exemple. Le producteur ne peut être considéré comme le seul responsable tout au long de la vie du produit (à mettre en perspective avec la logique de logistique inversée) ; une responsabilité partagée est au minimum à envisager mais comment déterminer qui est responsable à quel moment ?
- Le développement d'indicateurs (pour « définir » l'économie circulaire) ne suffit pas à développer l'économie circulaire, en particulier s'il empêche le développement d'actions concrètes (davantage de projets pilotes sont nécessaires mais ne sont possibles que s'il existe

plus de flexibilité ; il est également actuellement impossible de reproduire de petits projets à une plus grande échelle – ce sont principalement les projets les plus importants qui sont soutenus). Les pouvoirs publics ne s'impliquent pas assez pour promouvoir l'utilisation de produits circulaires (par exemple par le biais de marchés publics qui donneraient de la visibilité et faciliteraient l'émergence d'un marché par un retour d'expérience). Ou lorsqu'il s'agit de marchés publics, ceux-ci précisent les moyens « obligatoires » à utiliser, au lieu de laisser les acteurs de terrain (soumissionnaires potentiels) faire des recommandations sur les meilleurs moyens à utiliser pour traiter un problème sous l'angle circulaire. Par exemple, à Bruxelles, la question de la récupérabilité des matériaux de construction a été traitée avec les acteurs de terrain avec la mise en place d'un système qui fonctionne.

- Concernant la coopération entre acteurs, il faut tout d'abord noter qu'il n'existe pas d'écosystème unique mais plusieurs, correspondant aux différentes activités industrielles. Les écosystèmes collaboratifs ne peuvent pas être mis en place par un seul acteur ; en outre, pour un petit pays comme la Belgique, la zone de chalandise des entreprises s'étend automatiquement au-delà des frontières nationales, impliquant ainsi des acteurs s'inscrivant dans des cadres juridiques différents. L'un des participants relève également que malgré l'existence de différentes initiatives en matière d'économie circulaire sur un même territoire – telles que celles présentées au début de cet atelier – il n'existe pas de liens entre celles-ci alors que cette mise en commun pourrait permettre de développer de nouvelles pistes. Le plus important est de s'assurer qu'il existe une volonté de collaborer (pas seulement financière) mais aussi de voir comment bénéficier du capital immatériel qui en général ne se partage pas dans une économie linéaire. L'accompagnement et le soutien aux PME ne peuvent à l'heure actuelle être efficacement assurés par les centres de recherche : ce sont en effet les grandes entreprises qui disposent des moyens et des connaissances technologiques les plus avancées dans ce domaine et il est donc important que les PME puissent collaborer avec ces dernières. A noter aussi que ce sont souvent des start-up et scale-up qui bénéficient d'un soutien grâce aux nouveautés qu'elles développent, plutôt que des entreprises en transition. Un régime préférentiel en lien avec leur valeur ajoutée pourrait être envisagé. Au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale, une majoration applicable aux aides pour le développement économique des entreprises est à l'essai.

En conséquence des éléments précités, les participants émettent les recommandations suivantes :

- Faciliter l'innovation pour les PME – notamment entre régions – et tenir compte du fait qu'il faut du temps pour développer une innovation technologique, de l'idée à sa mise en application via une action pilote. Le contexte a un grand impact sur le soutien (financier) dont peuvent bénéficier les entrepreneurs venant avec une idée nouvelle : par exemple, les idées/innovations liées au plastique sont plus « tendance » de nos jours et seront plus facilement soutenues, alors que d'autres idées seront trop rapidement abandonnées faute de soutien. Une attention particulière doit être accordée à la détection des idées ainsi qu'au rebond/à la résilience des entreprises qui ont essayé de les développer. Il faut faire confiance aux entrepreneurs et écouter les demandes du terrain. Pour cela, et sans faire fi de tout cadre juridique, il faudrait élaborer la loi de manière plus souple afin de permettre les essais/erreurs (avec la mise en place de lieux d'expérimentation) et assurer au niveau local un accompagnement individualisé des acteurs souhaitant se lancer ou poursuivre leur activité liée à l'économie circulaire.
- Au niveau des pouvoirs publics, il serait utile de réfléchir à des incitants pour mieux prendre en compte les externalités environnementales et sociales des entreprises (les objectiver sans nécessairement les chiffrer). Ceux-ci pourraient aussi coopérer avec les entreprises sur la base de projets pilotes et assurer un rôle de facilitateur en construisant une filière locale complète, en s'assurant de répondre à des défis sociétaux. Le modèle envisagé est celui de la quadruple hélice avec l'implication des différents acteurs :
 - autorités publiques,
 - entreprises (pour lesquelles il faudrait faire évoluer les mentalités sur le partage du capital immatériel),
 - universités/centres de recherche,
 - citoyens (à sensibiliser à la thématique)

Ce modèle stimulerait l'innovation via l'économie circulaire dans un certain nombre de domaines. Ce type de partenariat favoriserait un développement rapide et permettrait d'éviter dès le départ les blocages réglementaires.

5.2. Workshop 2 : L'économie circulaire amène-t-elle à repenser la relation entre l'entreprise et le consommateur ?

Céline Manac'h de la Région de Bruxelles-Capitale (SPRB) introduit le workshop qui débute par l'intervention de **Dominique Debecker** de Solvay et sera suivi par trois questions relatives à la relation entre l'entreprise et le consommateur dans le cadre de l'économie circulaire.

Intervention de Dominique Debecker, SOLVAY, Sustainable Development & Energy, Deputy Chief Sustainability Officer : Présentation de l'outil SPM (Sustainable Portfolio Management)

Dominique Debecker de Solvay commence son intervention en évoquant le fait que les humains utilisent aujourd'hui 1,7 fois les ressources disponibles sur Terre et que la Belgique ne fait pas à l'heure actuelle figure de bonne élève en la matière. Il devient donc nécessaire de changer notre manière de fonctionner mais cela reste très complexe car il faut trouver d'autres alternatives durables et économiquement viables. Face à cela, le consommateur est abreuvé d'informations, ce qui rend ses choix vers des produits durables plus difficiles. A titre d'exemple, le label Ecolabel peut y répondre mais seulement partiellement car il n'évalue que les caractéristiques énergétiques du produit et aucunement l'utilisation de matière recyclée. Dominique Debecker demande à l'assemblée si les voitures doivent respecter un seuil minimal de matière recyclée. Cette information est en effet peu connue du grand public et les réponses des participants sont très disparates. Il s'avère que la Commission européenne impose aux constructeurs automobiles d'utiliser 25 % (bientôt 35 %) de matériaux recyclés. Les constructeurs automobiles communiquent peu ou pas sur ces aspects car l'utilisation de matériaux recyclés signifie pour une bonne partie des consommateurs « mauvaise qualité ». Ce sentiment est pourtant contredit dans le secteur du verre qui est à 87 % recyclé et est donc utilisé et acheté sans que cet aspect ne soit mis en avant.

Solvay a décidé d'intégrer l'aspect durable dans l'ensemble de ses activités. L'outil Sustainable Portfolio Management (SPM) de Solvay se concentre sur les solutions de business durables. La méthodologie SPM est conçue pour faire progresser la performance des activités de Solvay et dégager une meilleure croissance, en indiquant aux dirigeants d'entreprise quels critères prendre en compte pour développer des produits durables, en considérant deux facteurs :

- l'empreinte environnementale liée à leur production, et aux risques et opportunités associés ;
- les bénéfices ou les challenges créés par leur application selon la perspective du marché - cette analyse étant fondée sur une évaluation qualitative.

Avec SPM, les dirigeants du groupe sont en mesure de détecter les risques et opportunités liés au développement durable tout au long de la chaîne de valeur (« cradle -to-cradle »), de développer des plans d'action et de fournir des produits et solutions innovants délivrant une valeur à la fois économique, sociale et environnementale. Les évaluations SPM sont entièrement revues tous les ans afin de capter les signaux les plus récents venant du marché dans une perspective dynamique.

Solvay mise sur la circularité et la durabilité. Son défi a été de mettre en place des éléments pouvant mesurer l'aspect durable dans l'ensemble du processus tout en assurant une certaine rentabilité afin de pouvoir prendre la bonne décision. Solvay s'attache à trouver des solutions pour ses clients et s'assure dès lors leur fidélité sur une longue période. Il s'agit ici d'une démarche qui privilégie la collaboration afin de trouver des solutions ensemble.

David Monic d'Idea Consult demande de quelle manière l'entreprise peut envisager des solutions durables avec le risque financier que cela implique et la demande des consommateurs qui reste hypothétique au stade du développement du produit. Dominique Debecker répond qu'il faut développer différents scénarios et décider en fonction des risques et opportunités.

Contrairement au modèle linéaire, l'économie circulaire relève davantage d'un changement de culture que d'une nouveauté technologique ce qui nécessite l'implication de l'ensemble du personnel car tous les postes sont impactés dans cette démarche.

Anthony Naralingom de Hub.brussels aborde la difficulté d'analyser les externalités. A titre d'exemple, Solvay et une trentaine d'autres acteurs privés sont impliqués dans un groupe de travail informel qui réfléchit sur la monétarisation des impacts notamment sociaux, en s'appuyant sur l'exemple d'une entreprise fictive. L'impact social est difficile à mesurer car les études sur le sujet datent de dix ans seulement et il englobe des aspects plus subjectifs tels que la culture ou encore certaines idéologies sous-jacentes. L'important est de pouvoir faire le lien entre les actions mises en place et les résultats que l'on souhaite atteindre.

A la suite de la présentation de Solvay et d'un bref tour de table, la discussion débute par cette première question :

Question 1 : De quelle manière le marketing intègre-t-il les besoins des consommateurs ?

Tereza Apostol du SPF Economie intervient en précisant que depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le marketing s'est développé au sein des entreprises et a changé la donne en inversant la logique qui veut que la demande crée l'offre. **Françoise Devleeschouwer** du Centre de connaissance en économie durable (SPF Economie) corrobore cette idée et indique qu'ils ont réalisé une étude sur cette thématique¹¹. Elle ajoute que l'Université de Liège a également mené une étude sur le comportement d'achat de véhicules qui démontrait que les constructeurs avaient une démarche commerciale qui incitait leurs clients à acheter des modèles davantage consommateurs de CO₂. Les participants s'accordent sur le fait que les consommateurs doivent être mieux informés sur les produits achetés et leur impact environnemental. Ces derniers se posent dorénavant plus de questions sur l'utilité du produit acheté, s'il répond à un réel besoin ou à leurs valeurs. Par ailleurs, la mauvaise image véhiculée par les produits recyclés devrait bénéficier d'une stratégie de marketing propre afin d'en inverser les idées préconçues.

Anthony Naralingom demande si l'économie circulaire n'amène pas finalement à repenser la place du consommateur dans les stratégies de marketing. Le consommateur est abreuvé d'informations qu'il assimile à du « green washing ». Il n'arrive donc plus à distinguer les produits réellement durables et à prendre le temps nécessaire pour peser le pour et le contre face à toutes les solutions qui se présentent à lui. Les participants s'accordent sur l'idée selon laquelle il faut bien informer les consommateurs et les citoyens dès le plus jeune âge. Un travail entre les entreprises, les consommateurs et les pouvoirs publics s'impose donc. **Christian Ferdinand** du SPF Economie appuie cette réflexion et confirme qu'il existe un besoin de réaliser d'autres études et analyses sur la durabilité de certains produits comme ceux liés à la mobilité. **Giuseppina Scarantino** de la Ressourcerie Le Carré ajoute qu'il existe parfois une réelle dichotomie entre le branding d'un produit et la politique de l'entreprise. Par exemple, un produit pourrait être mis en avant pour ses aspects durables alors que l'entreprise ne mène pas au sein de sa structure même la même logique durable. Les consommateurs sont de plus en plus vigilants quant à la cohérence des politiques menées par les entreprises. **Dominique Debecker** précise qu'aujourd'hui les entreprises doivent trouver une place qui soit en accord avec les valeurs véhiculées par la société. Il existe une réelle dynamique de changement qui va dans ce sens et par conséquent, le consommateur ne se trouve plus en bout de chaîne mais est complètement intégré en amont du processus. **Anthony Naralingom** réagit en précisant qu'il existe peu de modèles économiques autour de l'économie circulaire présentant une autre manière de générer du revenu. Ces nouveaux modèles économiques induisent une autre politique de marketing sur un plus long terme et une relation durable entre le consommateur et l'entreprise. Le marketing autour des aspects durables n'est pas encore suffisamment développé et attractif auprès des consommateurs qui doivent de leur côté être mieux informés et éduqués.

¹¹ https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/econ-circ-fr-light.pdf

Question 2 : Comment réussir à instaurer une relation de confiance durable entre l'entreprise et le consommateur ?

Martine Mommen de Makelarij vzw intervient en précisant que les entreprises et les consommateurs doivent se parler. Il semble primordial que les entreprises entretiennent une relation durable avec les consommateurs qui comprennent de plus en plus les avantages présentés par les produits durables. **Céline Manac'h** demande s'il ne s'agit pas d'une niche de marché. **Martine Mommen** complète ses propos en indiquant qu'il s'agit bien souvent de jeunes mais qui ont une influence sur leur entourage (parents, grands-parents) et via les réseaux sociaux. In fine, il s'agit d'une démarche qui prend plus de temps pour atteindre les consommateurs mais qui présente l'avantage d'être inscrite dans la durée. Le SPF Economie indique également qu'il est parfois utile d'avoir un intermédiaire de type plateforme indépendante qui « certifie » via un label ou garantit l'aspect durable du produit, son origine, sa qualité. Les entreprises doivent également jouer le jeu en assurant une complète transparence sur, par exemple, la composition des produits. Les autorités publiques ont un rôle primordial à jouer au niveau des certifications, réglementations et de l'étiquetage (ex. produits en vrac). **David Monic** indique qu'il semble nécessaire d'instaurer des relais intuitu personae entre entreprise et consommateur afin de mieux comprendre les comportements d'achats des consommateurs et les raisons pour lesquelles certains produits n'atteignent pas l'ensemble des consommateurs (prix, points de vente, etc.). **Anthony Naralingom** souligne que créer une relation de confiance prend du temps et est donc coûteux pour les entreprises. Une des solutions serait de mettre en place plusieurs niveaux d'information en fonction du besoin du consommateur. **Dominique Debecker** revient sur la complexité à appréhender l'économie circulaire dans son ensemble. Le SPF Economie insiste sur l'importance de l'éducation au consumérisme responsable. Sur la question des labels, il est souligné qu'il en existe beaucoup mais que peu d'entre eux sont officiels et certains restent encore souvent méconnus. Les participants s'accordent sur le fait qu'il faut trouver des solutions pour que le consommateur puisse obtenir des informations vérifiées et vérifiables sur les produits. **Anthony Naralingom** évoque également le fait que les nouvelles entreprises qui se lancent dans l'économie circulaire ont parfois l'impression qu'elles doivent se montrer plus vertes que vertes. Il faut accepter que les produits proposés soient revus et améliorés suite aux opinions émises par les consommateurs. **Dominique Debecker** parle des QR codes présents sur les produits aux Etats-Unis qui informent le consommateur sur leurs aspects durables. L'application Yuka qui permet de scanner les produits alimentaires et d'obtenir des informations sur leur qualité vient d'arriver en Belgique. Des politiques de communication efficaces en faveur de comportements de consommation plus durables doivent aussi être mises en place lors de crises sanitaires car les consommateurs sont plus à même de changer de comportements face à des problèmes de ce type.

Pour conclure sur cette question, il s'agit de mettre en place une relation de confiance entre l'entreprise et le consommateur en utilisant notamment des messages marketing simples afin qu'il puisse prendre une décision rapidement et, si besoin, mettre en place un niveau d'informations complémentaire pour les consommateurs plus avertis.

Question 3 : Quel équilibre entre la responsabilisation des entreprises et des consommateurs ?

Dominique Debecker explique que la responsabilité est collective et qu'il ne semble pas pertinent de mettre le curseur davantage sur l'entreprise plutôt que sur le consommateur. Il faut plutôt mettre en avant le fait que nous sommes en train de changer de systèmes de production et d'habitudes de consommation plutôt que de mettre l'accent sur la culpabilisation de l'un ou l'autre acteur. **Giuseppina Scarantino** ajoute qu'un autre acteur doit être évoqué, le législateur qui a un rôle-clé dans ce domaine. Les participants s'accordent sur le fait qu'il faut travailler à tous les niveaux sans chercher à déresponsabiliser les entreprises. Comme évoqué par **Jean-François Eloin** de l'entreprise LaverVert, il s'avère plus judicieux de s'orienter vers la valorisation des comportements de l'ensemble des acteurs que vers la culpabilisation de ceux-ci. Le SPF Economie lance l'idée de créer une matrice de pertinence qui développerait une vingtaine de mesures à destination des consommateurs et des entreprises afin de choisir la solution qui leur convienne le mieux en adéquation avec leurs valeurs et stratégies.

Conclusions

Certaines conclusions et recommandations ont émergé de cet échange riche et dense avec l'ensemble des participants.

Question 1 : De quelle manière le marketing intègre-t-il les besoins des consommateurs ?

Les entreprises constatent qu'il existe un problème d'image des matériaux recyclés qui sont estimés de moins bonne qualité. En parallèle, les consommateurs reçoivent trop d'informations et, lors de leurs achats, ils ne prennent pas forcément le temps de se renseigner sur l'ensemble des aspects durables des produits. Le marketing doit donc se réinventer et repenser la place du consommateur, et ce, de manière inclusive.

Question 2 : Comment réussir à instaurer une relation de confiance durable entre l'entreprise et le consommateur ?

Le consommateur souhaite avoir des garanties sur les produits achetés et plus de transparence. L'ensemble des acteurs aimerait avoir de l'aide des autorités publiques pour pouvoir objectiver les aspects durables et circulaires d'un produit et assurer le respect des règles. Les participants ont évoqué l'importance de l'étiquetage, la traçabilité des produits, l'éducation dès le plus jeune âge, les outils de communication via les médias sociaux, les influenceurs ou encore les relais locaux. Finalement, les participants se sont demandés de quelle manière une entreprise active dans l'économie circulaire peut être efficace et viable car la relation de confiance à instaurer avec le consommateur prend du temps et est donc coûteuse.

Question 3 : Quel équilibre entre la responsabilisation des entreprises et des consommateurs ?

Les participants s'accordent sur le fait qu'il faut parler plutôt de responsabilisation collective. Ils soulignent l'importance du rôle du législateur au niveau notamment de l'éducation et de l'instauration de normes. Il est nécessaire de travailler avec l'ensemble des acteurs. Il convient également de valoriser les comportements des consommateurs et des entreprises plutôt que de les culpabiliser. Il s'agit ici de mettre en place un effort collectif et de transparence.

5.3. Workshop 3 : Mise en contact des acheteurs avec les fournisseurs

Veerle Labeeuw, chef de projet chez **Vlaanderen Circulair**, a donné aux participants plus d'informations sur ce que les acheteurs ont appris ensemble des *green deals* et surtout sur ce qui est intéressant pour les entrepreneurs. **Sofie Bouteligier** de l'équipe internationale a fait le lien avec les niveaux européen et international. Ensuite, des discussions entre les participants se sont tenues en petits groupes.

Intervention de Veerle Labeeuw

Pour **Veerle Labeeuw**, stimuler les achats (tant publics que privés) peut être un levier important pour l'économie circulaire. Par ailleurs, les deux tiers des émissions sont liées aux matières premières. L'économie circulaire peut donc contribuer aux objectifs climatiques. Elle constate souvent que de nombreux précurseurs ayant des idées très innovantes ne souffraient pas de concurrence, ce qui signifie qu'ils étaient généralement incapables de faire face à certains contrats.

En juin 2017, Vlaanderen Circulair a commencé par un achat circulaire dans le cadre d'un *green deal* dans lequel une centaine d'organisations d'achats se sont engagées (contre une trentaine aux Pays-Bas). Contrairement aux Pays-Bas, il n'y avait pas de consultants en Flandre qui pouvaient accompagner les entreprises, de sorte qu'il était important d'assurer des formations en la matière. Avec Bond Beter Leefmilieu, The Shift et VVSG, sa structure a veillé à ce que la collaboration entre le secteur privé (38 % au niveau des entreprises) et le secteur public (38 % au niveau des gouvernements) soit suffisamment large pour permettre aux deux parties d'apprendre les unes des autres. D'autres types d'organisations (type ONG) étaient aussi impliquées à hauteur de 25 %. Jusqu'à présent, quelque 160 expériences, très variées, tant en termes de secteur que de taille, ont été menées à bien. En retour, les acheteurs devaient réaliser 2 expériences et les animateurs devaient mettre au point 2 cours de formation ou manuels.

Les *green deals* se composent d'une combinaison de services : journées réseau avec transfert de connaissances le matin et équipes d'achats circulaires l'après-midi (réseau d'apprentissage de 5-6 personnes travaillant ensemble sur un certain thème). Toutes les connaissances (manuels, spécifications, études intéressantes, etc.) sont également transmises via leur plateforme d'apprentissage en ligne. Le 23 mai 2018 fut organisée une grande rencontre entre acheteurs et fournisseurs. Une soixantaine de fournisseurs disposaient d'un stand où les acheteurs pouvaient se rendre. De nombreux dialogues très interactifs ont été organisés au cours desquels des questions critiques pouvaient être posées et des présentations ont été données. Le 21 novembre 2019, un autre « buyer meets supplier » sera organisé. Les bonnes pratiques peuvent également être consultées sur le site web. Ceux qui figurent sur la liste des « développeurs » ont reçu une subvention liée à l'appel. Vlaanderen Circulair vient de lancer un nouvel appel.

A la question de savoir comment Vlaanderen Circulair est arrivé à fonder ce réseau, **Veerle Labeeuw** explique que l'objectif était surtout de mettre en place une collaboration en lien le plus possible avec les objectifs du développement durable. Aux Pays-Bas, il s'agissait principalement des matériaux et de l'impact sur l'environnement, mais en Flandre, les acheteurs considéraient à la fois le développement durable et la dimension sociale comme importants.

Veerle Labeeuw a ensuite montré aux participants l'outil en ligne et a expliqué comment celui-ci est utilisé dans la pratique en donnant un certain nombre d'exemples. Les acheteurs choisissent d'abord les ambitions qu'ils veulent poursuivre, puis vont voir quelles stratégies leur conviennent. Pour chacune de ces stratégies, certains indicateurs définissent ensuite quel achat est le meilleur. Par exemple, la première ambition est de réduire la quantité totale de matériaux. La meilleure option c'est bien sûr de ne rien acheter, mais ce n'est pas toujours souhaitable. Il existe des alternatives telles que le partage interne, la location, le peer-to-peer, etc. Pour cela, il est avant tout important d'avoir un inventaire du matériel disponible. Par exemple, Vlaanderen Circulair a subventionné un projet de développement pour un outil d'échange de matériaux de construction.

Intervention de Sofie Bouteligier

Sofie Bouteligier a souhaité partager quelques réflexions sur le contexte européen. Récemment, il y a eu un plan d'action « économie circulaire » et un rapport de mise en œuvre a été publié il y a

quelques mois. Le rapport énumère 54 actions qui ont été lancées et/ou achevées. Les travaux ont porté sur la production ainsi que sur la consommation, l'écoconception, l'empreinte écologique, la protection des consommateurs l'obsolescence programmée et les marchés publics. En ce qui concerne les déchets, six directives sur les déchets ont fait l'objet d'une révision majeure et des mesures ont été prises pour travailler sur le marché des matières premières secondaires. Une communication a eu lieu pour améliorer encore l'interface entre la législation sur les produits chimiques, les produits et les déchets. Des travaux de normalisation sont également en cours. Le plastique a fait l'objet de beaucoup d'attention. Tous investissements confondus, nous arrivons à un montant européen de 10 milliards d'euros. Une plate-forme rassemblant les parties prenantes a également été créée.

Dans un deuxième temps, **Sofie Bouteligier** a explicité la perception de l'OVAM en matière d'économie circulaire 2.0. Il y a eu beaucoup d'expérimentations, d'innovations de niche, mais tout indique que l'on n'est pas encore sur le point de passer à l'échelle supérieure. Pour cela, elle estime avoir besoin de deux choses : la création d'un marché et d'un cadre réglementaire sûr et stable (non seulement par pays ou région, mais aussi au niveau européen). Il est important de créer un marché européen des matières premières secondaires. Il est également très important que davantage d'efforts soient consentis en matière d'infrastructures de recyclage et que des garanties de qualité soient également mises en place. Un défi majeur est celui d'une « économie circulaire propre » où les politiques en matière de produits chimiques et de déchets interagissent. Les produits recyclés, par exemple, peuvent encore contenir des substances toxiques. Il est également nécessaire d'envisager l'innovation en matière de recyclage. La responsabilité élargie des producteurs pourrait également être améliorée au niveau européen. Les initiatives d'écoconception pourraient également être étendues aux produits non liés à l'énergie, mais c'est très complexe. En ce qui concerne les incitations fiscales, des travaux peuvent être réalisés sur la différenciation de la TVA. D'autres mesures peuvent également être prises en ce qui concerne la politique d'achat. L'économie circulaire a de nombreux liens avec la politique climatique, la biodiversité et la bio-économie, mais les cadres politiques ne sont pas encore suffisamment adaptés les uns aux autres. Les consommateurs n'ont pas non plus été suffisamment pris en compte. De plus, pour le moment, il n'existe pas de cadre politique cohérent pour une économie circulaire avec des objectifs, des indicateurs et un suivi. Selon elle, la consultation des parties prenantes peut également être reconsidérée.

Un participant émet une réserve à ce sujet : « Ce que l'on perd généralement de vue, c'est que les produits à contenu recyclé doivent aussi être conformes aux normes. Il est extrêmement difficile pour un fabricant d'obtenir la standardisation d'un tel produit (au niveau belge, européen et extra-européen). Les grands absents dans l'histoire de l'économie circulaire sont ceux qui élaborent les normes. Les freins sont souvent présents à ce niveau. Ensuite, en tant que fabricant, il faut se procurer du matériel à l'extérieur des frontières, pour ensuite entamer des procédures de notification. Ce sont des procédures lourdes qui doivent être renouvelées chaque année. Pourquoi ne peut-on pas bénéficier d'une procédure simplifiée entre le fournisseur et le client pendant trois ans, par exemple, si le processus est clair comme de l'eau de roche ? ».

Sofie Bouteligier marque son accord avec cela. Elle est également d'avis qu'il est important que les bonnes personnes s'assoient ensemble et que les différentes DG collaborent plus étroitement. Elle attire également l'attention sur l'importance du contexte international, dont la Convention de Bâle. En ce qui concerne la réglementation, elle souligne que nous nous rabattons trop souvent sur l'adaptation des recettes existantes au lieu de penser de manière innovante au cadre politique lui-même.

Les participants ont ensuite été invités à explorer en petits groupes (chacun avec au moins un entrepreneur en économie circulaire) plusieurs sujets tels que les besoins actuels sur la question et les étapes les plus essentielles de tels processus.

Présentation des résultats des différents groupes

Groupe 1 : Une des participantes possède une start-up active dans la prévision des ventes des supermarchés. Le commerce de détail étant un marché très fermé, la start-up en question a surtout besoin de contacts et de beaucoup de réseaux. Une problématique très importante qu'elle rencontre est le fait que même si son algorithme fonctionne, elle doit pouvoir démontrer ce que cela signifie pour les supermarchés en termes de gain financier tout en ayant déjà besoin d'avoir à

son actif un projet pilote à afficher. De plus, si elle devait participer à un appel de l'OVAM, elle aurait également besoin de ces chiffres. Parmi les solutions possibles, le fait de posséder la marque de confiance d'une organisation publique est cité comme un atout permettant de s'asseoir à table avec les bonnes personnes.

Groupe 2 : Un participant possède une société active sur le marché B2B. Ses ventes commencent à décoller mais ce n'est pas véritablement grâce à l'aspect circulaire de son produit. Le prix de revient reste le paramètre le plus important. Le cadre législatif pourrait donc avoir une influence à cet égard. Dans son secteur, il existe par exemple une législation stricte en matière de Performance énergétique des bâtiments (PEB). L'étape suivante pourrait consister à considérer un bâtiment comme un système circulaire qui doit être recyclé en fin de vie. Cela pourrait avoir pour conséquence de créer une incitation monétaire et d'encourager le marché à mettre en œuvre des produits circulaires. Au niveau belge, il semble y avoir un manque de transparence de la part du gouvernement, par exemple pour déterminer comment faire entrer son produit dans les appels d'offres. L'entreprise a essayé d'introduire elle-même son produit dans le secteur du logement social, mais, pour cela, elle a dû passer par un comité qui n'a même pas encore été constitué. Un peu plus de flexibilité et de meilleurs contacts pourraient s'avérer précieux.

Groupe 3 : le troisième groupe a développé l'idée d'un point de contact qui permettrait aux entreprises d'obtenir des informations adaptées pour les marchés publics et les normes. Le fait que la législation soit contreproductive en matière de TVA a également été soulevé : la cohérence entre les différents taux appliqués pour les nouvelles constructions et les rénovations pose question. Un screening général de la législation pourrait donc s'avérer utile pour déterminer les éléments qui freinent le développement de l'économie circulaire et de l'économie durable au lieu de la stimuler. La législation devrait également pouvoir être adaptée au vu de la vitesse de l'innovation. Par ailleurs, certains produits « disruptifs » offerts par les entreprises posent des soucis pour répondre aux cahiers des charges des marchés publics.

Groupe 4 et 5 : Un participant indique qu'il lui a fallu plus d'un an et demi pour développer son produit avant de pouvoir le lancer, et ce, sans aucune allocation de la part de l'ONEM ni aucune intervention publique. La seule intervention des autorités publiques fut une subvention pour des flyers qui nécessitait au préalable 80.000 euros d'investissement pour la création d'un prototype. Cette condition a eu pour conséquence une grosse perte de temps et d'énergie. Les discussions ont aussi porté sur le produit de LaverVert, un produit de récupération des cendres de pellets. Le développement de ce produit a pris deux ans sans aucune aide financière externe avec tous les risques que comportait ce projet. Le produit est à présent commercialisé et quatre magasins le distribuent déjà en vrac. Un nouveau packaging est en phase de test et nécessite de nombreux efforts pour éviter la pollution. Tester le produit initial et l'emballage demande pas mal d'effort des entrepreneurs. C'est un véritable défi qui demande du soutien.

Groupe 6 : Le groupe 6 souligne qu'il conviendrait d'évoluer davantage vers des marchés publics circulaires mais ce n'est pas évident. En Scandinavie, il existe un système de rating des performances en termes d'émissions de CO₂ des produits. La priorité accordée aux différents paramètres d'attribution des marchés n'est donc pas la même et le paramètre du prix est donc en partie mis de côté au profit d'autres critères. D'autre part, l'emploi est également une dimension à part de la circularité. Beaucoup de personnes qui sont actuellement exclues de la société à cause de leur statut pourraient bel et bien être intégrées via une telle approche.

Il est également primordial de compléter les critères d'attribution de marchés car cela peut être un levier pour lancer de nouvelles dynamiques. Par exemple, plusieurs écoles secondaires se sont réunies dans un appel d'offre en matière de repas chauds à l'école afin de notamment prioriser différemment les critères de sélection. Les grands acteurs comme Sodexo sont soudainement obligés de se comporter différemment. Le prix reste un paramètre important mais il est toujours intéressant d'intervenir sur d'autres critères d'attribution de marchés.

Un autre participant souligne que lors du lancement d'un projet, obtenir un soutien public n'est pas chose aisée à cause des multiples couches de pouvoir que nous avons (niveau fédéral, régional, européen...), ce qui implique une perte de temps et d'énergie conséquente. Par ailleurs, lors du développement d'un produit, il convient de se poser la question de savoir si la demande pour ce produit existe. La dimension circulaire d'un produit n'est pas le premier critère pour le consommateur qui évalue d'abord un produit sur la base de son aspect extérieur et de son prix. Donc, en termes d'approche normative pour créer la demande, il faut penser aux « écochèques ».

Ce serait une façon appropriée de soutenir les produits circulaires car il faut attirer l'attention des gens à travers les aspects financiers.

La question du statut est centrale. Par exemple, pendant le développement de son produit, l'entrepreneur n'a pas le statut d'employé ni même d'indépendant tant qu'il n'a pas véritablement lancé son affaire. Il est néanmoins important d'être bien informé car on peut parfaitement débiter une affaire sans directement avoir un revenu. Le montant à payer pour les cotisations sociales dans ce cas de figure reste très limité. Le signal que nous devons prendre en compte c'est que « les starters doivent directement pouvoir être accompagnés ». Il faut aussi faire la distinction entre l'entreprise et le statut social. Il serait utile que les pouvoirs publics réfléchissent à une espèce de guichet unique pour toutes les démarches que doit effectuer l'indépendant.

Brigitte Mouligneau explique que Vlaanderen Circulair a pu obtenir un projet européen avec évidemment un certain nombre d'autres partenaires comme CircPro. En guise de conclusion, elle rappelle l'importance de l'enseignement comme levier pour stimuler l'économie circulaire.

6. Le Benelux : une région exemplaire pour l'économie circulaire

Préambule

Les pays du Benelux ont un niveau élevé d'activité économique et sont à la fois innovateurs et entrepreneurs. Cela les place en bonne position pour donner l'impulsion à la transition vers une économie circulaire grâce à leur collaboration. Ils s'inspirent et se motivent mutuellement au travers d'échanges de connaissances et d'expériences, mais aussi en réalisant des projets communs, en concluant des accords et en assumant un rôle de pionnier au sein de l'Union européenne. Quelles sont les possibilités offertes par la coopération entre les pays du Benelux pour développer l'économie circulaire ?

Exposé d'Alain de Muysen, secrétaire général adjoint, Secrétariat général Benelux

Le Benelux, en tant qu'Union douanière, a été fondé en 1944. C'est la plus ancienne institution régionale européenne. En 1958, l'Union économique Benelux a été créée en même temps que la Communauté économique européenne (CEE), ancêtre de l'Union européenne (UE). L'Union Benelux a finalement été conclue en 2008. Cette année, l'union douanière Benelux fête ses 75 ans. Ceci implique que le Benelux a une responsabilité « morale » dans l'apport de solutions à certains défis européens.

C'est une association de 3 « petits » pays qui représente 2 % de la superficie de l'UE et 6 % de sa population. Cependant, vu qu'il constitue la 4^e économie de l'UE (8 % de celle-ci), il a donc une grande influence sur cette dernière. Attention, toutefois, à ne pas confondre les travaux/réalisations du Benelux « institutionnel » qui s'appuient sur ses compétences propres issues des traités internationaux du Benelux « politique » qui a plutôt trait aux effets d'annonces publiques liées aux « rêves » de certains politiciens.

Trois thèmes sont présents dans le Traité « Benelux » : marché intérieur et économie, développement durable et justice et affaires intérieures avec pour objectifs, d'une part, de renforcer la coopération transfrontalière et d'essayer de résoudre les problèmes concrets qui se posent ainsi que, d'autre part, de jouer un rôle de précurseur /laboratoire au sein de l'UE pour aller plus vite et plus loin que cette dernière et lui apporter une certaine valeur ajoutée.

Le Benelux se compose de 5 institutions :

- pour le législatif, le Conseil interparlementaire consultatif (Parlement Benelux) ;
- pour le judiciaire, la Cour de Justice ;
- pour l'exécutif, le Comité des ministres, le Conseil et le Secrétariat Général dirigé par un Collège de 50 personnes.

Le Benelux comprend également 4 instruments juridiques (proches de ceux de l'UE) :

- les conventions liées au Traité qui doivent être ratifiées par les 3 pays ;
- les décisions qui sont juridiquement contraignantes ;

- les recommandations qui impliquent une obligation morale ;
- les directives qui sont assimilables à des instructions internes mais n'ont rien à voir avec celles de l'UE. Elles correspondent à des lignes directrices données par le Comité des ministres au Secrétariat Général pour agir.

Ses travaux s'articulent autour d'un programme pluriannuel (4 ans ; 2017-2020 actuellement) commun pour lequel tous les outputs sont les bienvenus en vue du programme de travail 2021-2024 du Benelux. Il fixe des objectifs majeurs, en reprenant les 3 domaines de manière actualisée : le digital durable qui chapeaute les deux autres que sont, d'une part, l'économie et le marché intérieur et, d'autre part, la sécurité et la société. Le programme se décline en plan annuel avec des projets concrets réalisables pendant l'année courante, avec, en 2019, 53 projets pour 117 actions concrètes. Chaque présidence a des priorités spécifiques. En 2019, la transition énergétique et le climat, notamment, pour la présidence néerlandaise.

La COP 21 de Paris, en 2015, a été le point de départ de la réflexion sur l'économie circulaire au sein du Benelux. C'est suite à celle-ci que le Benelux a organisé une table-ronde sur l'économie circulaire qui faisait suite à un cycle de conférences relatives à la transition vers une économie et une société plus durable. Un rapport final a ensuite été publié et a servi d'inspiration à la directive du Comité des ministres du Benelux sur la mise en pratique de l'économie circulaire qui est sortie le 12 décembre 2016 avec pour objectifs de :

- lancer une étude pour développer des critères de réparabilité par catégorie de produits proches des consommateurs et lutter contre leur obsolescence programmée ;
- analyser les leçons clés dudit cycle de conférences ;
- promouvoir une coopération relative aux déchets.

De manière plus générale, l'apport du Benelux dans ces matières avait notamment pour but d'accroître les échanges de connaissances et d'expertise, la coopération, d'élaborer des accords communs, de réaliser des études conjointes ainsi que de prendre des initiatives en vue de les porter au niveau de l'UE où les discussions en étaient à leur début afin de présenter des concepts éprouvés/recommandations à la Commission européenne. Parmi les dossiers d'économie circulaire traités par le Benelux, nous retrouvons l'étude sur la réparabilité des aspirateurs/machines à laver, laquelle a mis en avant le besoin de connaissances du consommateur pour déterminer si son produit est réparable ou non (souvent, il l'ignore totalement), ce qui rend la chose plus intéressante économiquement pour lui. Il en est ressorti que l'information a un rôle essentiel à jouer. En matière d'exemple concret d'action possible, les autorités peuvent prolonger les garanties légales, ce qui a également pour conséquence l'allongement de la durée de vie des produits. Les chercheurs ayant planché sur l'affaire ont développé des scores de réparabilité, sur la base de 24 critères dont 3 sont essentiels :

- la fourniture d'informations ;
- la conception du produit ;
- les services de réparation offerts par le fabricant.

Mais, pour favoriser la réparabilité, les consommateurs, les fabricants et les autorités doivent cependant collaborer.

La recommandation 2015 visait, quant à elle, à ne plus considérer les vieux papiers du Benelux comme un déchet mais comme une matière première, il faut donc veiller à éviter que le papier recyclé contienne des substances nocives pour la santé du consommateur. Ainsi, le renforcement du marché intérieur du papier recyclable, notamment, via la stimulation du commerce transfrontalier, nécessite un système de tri et de gestion de la qualité. Concernant l'un des plus grands flux de marchandises dans l'UE, les déchets de construction et de démolition, ils ont tout intérêt à être réutilisés. Les pays du Benelux, via la recommandation 2017, encouragent le réemploi, le recyclage mais visent également la sensibilisation du public pour qu'il considère de manière positive ces déchets recyclés en tant que produits.

Enfin, dans le domaine du partage de connaissances et d'expériences, les gouvernements élaborent des visions qui sont l'affaire de tous. Pour ce faire, il est important, d'une part, d'informer ainsi que de sensibiliser le citoyen aux dernières évolutions et, d'autre part, d'influer sur les comportements via la promotion de mesures (financières / fiscales) incitatives.

Le 23 novembre 2018, le Parlement Benelux a également émis un avis sur l'économie circulaire. Pour avancer dans la transition vers l'économie circulaire, il est fondamental qu'une culture en ce sens se développe pour la soutenir. Le plan d'action 2019 du Benelux prévoit que les 3 pays et les régions mènent des projets concrets de mise en œuvre de l'économie circulaire. Le Benelux offre ainsi un cadre / une plateforme à ces initiatives et facilite l'échange de bonnes pratiques. Il sert aussi de laboratoire, lequel vise notamment, via des actions concrètes, à :

- établir une carte des possibilités de traitement des entreprises de recyclage agréées ;
- se pencher sur les « Green public procurements » (règles vertes relatives aux marchés publics) ;
- inventorier les possibilités d'amélioration du recyclage du textile et des produits liés (exemple : les tapis) ;
- assurer le suivi de l'étude réparabilité ;
- œuvrer à une approche Benelux relative aux déchets de plastique.

Le partage d'expériences, autre qu'au sein du Benelux, se déroule aussi avec le Conseil nordique qui est souvent invité aux conférences Benelux (et inversement) pour partager des informations, des bonnes pratiques. Il en va de même avec la France et certains Länder (Rhénanie du Nord-Westphalie) de l'Allemagne. Il ne faut pas non plus perdre de vue que l'économie circulaire s'inscrit dans une démarche holistique plus large de durabilité. Le Benelux travaille dès lors sur d'autres dossiers qui y sont liés, à savoir :

- l'e-mobilité : entre 2015 et 2018, le Benelux a fait preuve d'un engagement politique croissant envers la conduite électrique où il concentrait, fin 2017, 25 % des véhicules hybrides et électriques immatriculés en Europe et 31 % des points de recharge électriques déployés dans l'UE sans parler des carburants alternatifs ;
- l'énergie : la Pentalatérale Energy (2005) englobant le Benelux, l'Allemagne, la France, l'Autriche et la Suisse (en qualité d'observateur) a pour but d'intégrer les marchés de l'énergie et d'assurer une plus grande sécurité d'approvisionnement. D'autre part, la North Seas Energy Cooperation (2010) a pour objectif de maximiser l'utilisation efficace et économique des ressources en énergies renouvelables ainsi que les investissements dans les infrastructures. Le Réseau Benelux d'expertise énergétique (2015) vise à devenir un réseau interdisciplinaire de connaissances et d'expertise Benelux en matière d'énergie et d'approvisionnement en énergie durable ;
- le climat : Le Benelux Talanoa Dialogue (septembre 2018) et la déclaration Benelux Talanoa (novembre 2018) ont conclu qu'il ne fallait pas se limiter aux acteurs publics mais aussi intégrer ceux du secteur privé. Un pavillon commun Benelux / Banque européenne d'Investissement (BEI) à la COP / Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 2018 et 2019 tendait à démontrer une vision commune des pays du Benelux sur le sujet ;
- l'éducation au développement durable : un cycle de conférences nous a appris que notre approche doit être plutôt préventive dans nos rapports au changement climatique, lequel doit être mis à l'ordre du jour de l'agenda politique en contrant le manque de transparence et en diffusant de l'information. Un nouveau cycle sur le développement durable et les frontières se tiendra au Luxembourg en octobre 2019 où les 2 volets de l'approche aborderont, d'une part, les mesures concrètes relatives tant au cadre législatif que financier et, d'autre part, le changement des mentalités par l'éducation afin que chacun adhère à ces principes pour sauver la planète.

Conclusion

Le Benelux aborde de façon prioritaire la question de l'économie circulaire. Que ce soit sur le plan du financement, des marchés publics ou du recyclage, plusieurs initiatives ont été menées ces dernières années. La plus-value principale du Benelux en la matière consiste dans le fait d'accroître les échanges de connaissances et d'expertise, la coopération, d'élaborer des accords communs, de réaliser des études conjointes ainsi que de prendre des initiatives en vue de les porter au niveau européen.